

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 2 juillet 2010

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2010-9-6-2

Service consulté

**C251 ET C751
GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS**

Résumé : *Dans le cadre du GERPLAN des communautés de communes du Pays de Brisach et du Pays de Ribeauvillé, le Département est sollicité pour :*

- la promotion d'un marché du terroir,

- la réalisation d'un sentier d'interprétation à Bergheim / Saint Hippolyte.

Il vous est proposé de financer ces demandes pour un montant total de 10.918 €.

GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Brisach

La Communauté de Communes du Pays de Brisach sollicite le soutien financier du Département pour la promotion d'un marché du terroir.

Ce projet figure dans le programme prévisionnel 2010 du GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Brisach, présenté et validé en Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 3 mai 2010.

Le montant éligible de cette action étant de 1.004 €, l'aide départementale serait de 502 € (taux d'aide de 50%), qui seront prélevés sur le Programme C751, Chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738.

GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

Aménagement d'un sentier d'interprétation à Bergheim et Saint Hippolyte

Les communes de Bergheim et Saint Hippolyte ont souhaité s'engager dans l'aménagement d'un sentier de découverte suite à l'étude intercommunale réalisée par la maison de la Nature de Muttersholtz. Ce projet a pour but de mettre en valeur l'identité locale à travers la thématique du Ried paysan.

Cette action figure dans le programme prévisionnel du GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 3 mai 2010.

Le montant de cette réalisation étant de 26.040 €, l'aide départementale serait de 10.416 € (taux d'aide de 40% d'un montant subventionnable de 26.040 €), qui seront prélevés sur le Programme C251, Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de la démarche GERPLAN :

- la promotion d'un marché du terroir au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Brisach pour un montant de 502 € (montant éligible de 1.004 €, taux d'aide de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C751, Chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738.

- l'aménagement d'un sentier d'interprétation au bénéfice de la commune de Bergheim pour un montant de 10.416 € (montant éligible de 26.040 €, taux d'intervention de 40% dans la limite d'un plafond subventionnable de 45.600€ HT pour la réalisation d'un sentier de découverte), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C251, Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 02 JUILLET 2010

**Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03787	BERGHEIM Aménagement d'un sentier d'interprétation à Bergheim	26 040,00	40%	10 416,00
			Total	10 416,00

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 02 JUILLET 2010

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
GPL03804	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Promotion d'un marché du terroir	502,00
Total		502,00